

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que le conseil de l'arrondissement d'Outremont a adopté, à la séance ordinaire du 04 juillet 2023, les ordonnances suivantes :

ORDONNANCES ADOPTÉES LE 4 JUILLET 2023 :

OCA23 16 0221

POUR L'ÉVÉNEMENT TOURNOI JEAN-MANTHA

Conformément à l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), le conseil autorise l'occupation temporaire du parc Beaubien et du terrain de soccer synthétique Vincent d'Indy, les 4, 5 et 6 août 2023, de 8 h à 22 h, pour permettre la tenue de l'événement « Tournoi Jean-Mantha » organisé par le Club de soccer Mont-Royal Outremont.

Dans le cadre de cet événement, le conseil autorise également :

- Une dérogation à l'alinéa g de l'article 6 du *Règlement concernant les parcs et les endroits publics* (1107) conformément à l'article 6.4 dudit règlement.

POUR L'ÉVÉNEMENT FÊTE DES VOISINS Q DE QUERBES

Conformément aux dispositions du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), le conseil autorise la fermeture à la circulation automobile de l'avenue Querbes, entre le 866 et le 914 avenue Querbes, pour permettre la tenue de l'événement « Fête des voisins Q de Querbes » qui aura lieu le samedi 22 juillet 2023, de 16 h à 22 h.

Dans le cadre de cet événement, le conseil autorise également :

Une dérogation à l'article 9 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204) conformément à l'article 9.1 dudit règlement;

OCA23 16 0222, autorisant la Société de Transport de Montréal (STM) à effectuer, dans le cadre des travaux de réfection de la station de métro d'Outremont, des travaux extérieurs de nuit, entre 19 H et 7 H et ce, pour une durée de quatre (4) nuits les 8, 15, 16 et 17 juillet 2023. Conformément à l'article 4.1 du *Règlement sur le bruit* (AO-21), la STM devra aviser la direction adjointe d'arrondissement - gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif ainsi que les riverains des dates prévues pour les travaux de construction visés par la présente ordonnance et ce, au moins sept (7) jours avant le début desdits travaux.

OCA23 16 0223, autorisant le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) et son entrepreneur Sanexen services environnementaux inc. à effectuer, dans le cadre du projet de réhabilitation de conduites d'aqueduc sur l'avenue Outremont entre l'avenue Joyce et l'avenue Van Horne, des travaux de fin de semaine, entre 8 H et 18 H et ce, pour une durée de huit (8) jours les 16, 17, 23 et 24 septembre 2023 et les 21, 22, 28 et 29 octobre 2023.

Conformément à l'article 4.1 du *Règlement sur le bruit* (AO-21), le SIRR devra aviser la direction adjointe d'arrondissement - gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif ainsi que les riverains des dates prévues pour les travaux visés par la présente ordonnance et ce, au moins sept (7) jours avant le début desdits travaux.

Montréal, le 12 juillet 2023

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate